26me Année Nos 5337 — BUREAUX : RUE NEUVE. — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Dimanche 28 Mai 1882

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Lafitte et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :
A Roubaix, aux bureaux du journal.
A Tourcoing, rue d'Havré, 25.
A Lille, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial*, Grand place, (entrée par les débris Saint-Etienne).
A Armentières, rue de Lille.
A Paris, aux bureaux de l'*Agence Havas*, place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX, LE 27 MAI 1882

L'IMBROGLIO ÉGYPTIEN.

M. de Freycinet poursuit avec un succès toujours croissant son évangélique diplomatie. Il tend l'une après l'autre ses joues ministérielles; et depuis M. Gladstone jusqu'au dernier attaché d'ambassade turc, c'est à qui infligera au chef de notre cabinet les démentis les plus humiliants pour notre honneur national.

Il y a huit jours, notre premier ministre jetait dédaigneusement à un interpellateur obscur, ces orgueilleuses paroles : « L'Angleterre, elle-même, reconnaît le rôle prépondérant de la France en Egypte...

Et deux jours après, le chef du *Foreing Office* lisait, au palais de Westminster, une lettre dans laquelle le marquis de Noailles, notre ambassadeur à Constantinople, écrivait à son collègue anglais qu'il ne fallait pas prendre au sérieux la déclaration de notre ministre.

Mais cette satisfaction n'a pas suffi à la Grande-Bretagne ; cette humiliation n'a pas été assez sanglante pour notre diplomatie ; car la flotte anglo-française a été placée sous les ordres de lord Seymour.

On a ainsi renversé l'ordre des facteurs, les termes du problème, et après avoir proclamé bien haut notre situation prépondérante, on s'est mis à la remorque de l'Angleterre, et on lui a laissé prendre un rôle que les traditions séculaires de notre politique en Orient, et notre situation coloniale en Afrique, devait réserver à la France seule.

Nous avons souvent dit ce que nous pensions de l'expédition de Tunis et de l'expédition d'Alexandrie. Au lieu d'aller courir des aventures lointaines sur les bords du Nil, la France devrait se recueillir et tourner vers l'Europe l'objectif de ses efforts militaires et diplomatiques.

Mais enfin, puisqu'on voulait aller en Egypte, il fallait y aller avec le seul rôle qui nous convînt et ne pas abdiquer ce rôle entre les mains d'une nation dont le concours n'est pas exempt de jalousie et d'intérêt personnel.

D'ailleurs, nous allons à un inconnu plein de dangereuses aventures.

Que nos diplomates ne l'aient pas prévu, rien de plus naturel. Le contraire nous eût étonné. Mais nous sommes surpris que l'Angleterre soit partie en guerre d'un cœur aussi léger, rompant ainsi avec ses vieilles habitudes de prudence.

On espérait que la présence seule de la flotte franco-britannique ferait rentrer les choses dans leur ordre normal; qu'Arabi-Pacha et ses complices disparaîtraient; que le vice-roi retrouverait sa liberté d'action, et que la Porte, répétant le mot fameux de l'islanisme : « *C'était écrit!* » attendrait avec un stoïcisme digne des Romains que la main puissante de Dieu et de Mahomet, son prophète, aplanit toutes les difficultés.

Mais voici que le Sultan s'agite, conduit par la main de l'Allemagne, qui veut encore affaiblir la France, et lui faire jeter cent mille hommes de plus au pied des Pyramides.

Les alliés s'arrêtent en vue d'Alexandrie et contemplent de loin les côtes gardées par un cordon de torpilles habilement disposées.

Les colonels sont plus puissants que jamais; la Porte arme, et le vice-roi est de plus en plus impuissant.

On parle d'un congrès européen.

Il est inutile.

Si la France et l'Angleterre agissent en vertu de droits que l'Europe entière reconnaît, pourquoi lui en demander la solennelle consécration ?

Si nous n'avons aucun droit, au lieu de s'arroger une médiation armée, il fallait en référer tout d'abord au conseil des puissances.

Ou il faut passer outre; ou il fallait garder l'expectative.

Ce que fera le congrès, c'est bien facile à prévoir. On chargera la France du débarquement des troupes ; ce qui aura pour l'Allemagne le triple avantage de nous affaiblir, de nous brouiller avec le Sultan et d'augmenter l'irritation de l'Italie contre nous.

Lorsque nous aurons dépensé quelques centaines de millions, et fait mourir quelques milliers d'hommes pour pacifier l'Egypte, l'Angleterre provoquera un mouvement diplomatique qui nous fera perdre le fruit de nos coûteux efforts.

Nous aurons gagné à ce jeu de nous amoindrir, de nous ruiner un peu plus, de nous isoler un peu plus dans les États d'Europe, et de nous mettre entièrement à la merci de l'Allemagne.

Quelle prévoyante diplomatie que la nôtre ! Et quel grand homme que ce M. de Freycinet !

PIERRE SALVAT.

GULLIVER ARABI-BEY

Vous rappelez-vous lecteurs, une scène bien amusante dans le livre où l'humoriste anglais Swifft raconte le voyage de Gulliver à l'île de Lilliput ? C'est celle où les ministres du roi de cette île fantastique, signifient à Gulliver qu'on a délibéré sur son sort, qu'on le trouve très-dangereux à cause de sa taille de géant et difficile à nourrir, que d'ailleurs il a commis un crime de lèse-majesté formidable en éteignant de certaine manière l'incendie qui dévorait le palais royal, qu'ensuite il a refusé d'aider le souverain à exterminer tous les gros-boutiens, et à conquérir la monarchie universelle. Par ces raisons, le gouvernement de Lilliput ne veut pas le tuer, mais il lui demande de se laisser crever les yeux, après quoi on le fera mourir d'inanition. Loin de moi la pensée de tenter des comparaisons malséantes, d'assimiler les diplomates anglais et français aux ministres Lilliputiens; mais, en vérité, on ne peut s'empêcher de trouver qu'en ce moment la situation d'Arabi-Bey, ministre de la guerre égyptien et de ses collègues offre certaines analogies avec celle de Gulliver.

Arabi-Bey, depuis plusieurs mois déjà, s'est, par un *pronunciamento* militaire, rendu maître du pouvoir en Egypte : il avait réduit son maître, le Khédive Tewfik-Pacha, au rôle de prince fainéant, il menait par le bout du nez la Chambre des Notables et tenait dans sa main l'armée. Voilà déjà de quoi exciter bien des haines, mais ce n'est pas tout. Il y a un mois, un complot éclata contre lui, il le découvre, fait prononcer des condamnations à mort en grand nombre, et lorsque le Khédive, qui protégeait secrètement les conspirateurs, veut les empêcher d'être exécutés. Il convoque sans autorisation la Chambre des Notables. Second acte de rebellion.

La France, l'Angleterre interviennent, envoient leurs escadres combinées devant Alexandrie, la Porte invoque ses droits de souveraineté : Arabi-Bey a peur, implore son pardon et, chose étrange, l'obtient. Il reprend courage, noue des intrigues avec le Sultan, avec l'Autriche, et la situation s'envenime de plus en plus. Comment, il y a dix jours Tewfik ne lui a-t-il pas *fait boire un mauvais café* comme disent les Turcs ? Sans doute il avait peur de l'armée qui semble dévouée à Arabi, et il a cru pouvoir arriver à son but de la manière que voici :

Les consuls d'Angleterre et de France ont remis au premier ministre un note, une sorte d'ultimatum, d'après lequel ils réclament l'éloignement temporaire d'Arabi-Bey, de ses collègues, la démission du ministère actuel : moyennant quoi ils tâcheront d'obtenir du Khédive une amnistie générale, et veilleront à la stricte application d'icelle.

C'est du haut comique, et on pourrait échafauder là-dessus une jolie comédie, qu'on intitulerait : l'*Exilé par persuasion* ; une variante du *Guillotiné par persuasion*. Vous reconnaîtrez avec moi que cela se rapproche singulièrement de l'histoire de Gulliver. Arabi-Bey sait parfaitement à quoi s'en tenir, il n'ignore pas qu'il livre une bataille où sa tête est en jeu, et en le priant de s'éloigner de l'armée où il puise sa force, son prestige, on lui demande de se laisser crever les yeux. La diplomatie européenne à une foule de sous-entendus, elle exprime en fort beau langage des choses parfois assez vilaines et Arabi-Bey traduit à l'orientale l'ultimatum anglo-français : les Egyptiens ont une façon de régime parlementaire, quelque chose comme un décor d'opéra politique, mais tout cela recouvre au fond une barbarie asiatique habillée à l'européenne.

Donc Arabi a fait ce raisonnement d'une simplicité enfantine : « les consuls me demandent de m'exiler, de quitter mes fidèles régiments : sans eux, je ne suis rien, avec eux je suis quelque chose et je tiens en échec le Khédive qui me hait mortellement ! la pitié, la clémence sont des sentiments ridicules et en donnant ma démission, j'aurais signé son arrêt de mort. Donc je refuse, je reste et joue le tout pour le tout.

Là bas, en effet, on a mille moyens de faire disparaître un ennemi ; le poison, le poignard, le fatal cordon y deviennent des instruments de règne et Gulliver Arabi tient à sa guenille, il ne se soucie point de tendre au fer de son Khédive une tête fort peu innocente d'ailleurs. A-t-il l'appui de la Porte ? l'Italie, l'Autriche ou l'Allemagne le soutiennent-elles? On ne sait, mais M. de Freycinet est, comme on dit, dans ses petits souliers, et Arabi-Bey tout seul ne lui inspirerait pas des appréhensions aussi vives. M. de Bismarck semble se retirer de l'affaire, et garder une neutralité absolue : ce silence, cette abstention ne nous disent rien qui vaille.

Lorsque les enfants vont au spectacle de Guignol, ils voient manœuvrer le commissaire, le gendarme, le juge, le coupable, ils les entendent parler et croient à leur existence réelle : ils n'aperçoivent pas l'impresario qui, dans la coulisse, dirige ses poupées, met le bâton dans la main de Guignol, distribue les embrassades et les coups. M. de Bismarck est le grand impresario de la comédie diplomatique, qu'il a souvent changée en drame ; il sait à merveille faire danser, et surtout s'entre tuer, les pantins politiques pour sa plus grande gloire et surtout son plus grand intérêt. Ses pièces réussissent toujours, et les fourberies de ce Scapin gigantesque nous ont coûté trop cher, pour qu'on ne redoute pas de le rencontrer partout où il y a trouble, complication, menace de bastonnade.

ALCESTE.

REVUE DE LA PRESSE

La *République française* pousse un cri de désespoir. Elle avoue sans détour, — et cette franchise nous étonne — que les dernières élections municipales ont été mauvaises pour la Révolution, et qu'un courant de réaction se dessine.

Elle s'en prend à tout le monde, au gouvernement surtout, et, pour donner une portée à ses acrimonieux reproches, elle n'hésite pas à jeter aux orties ses anciens principes.

Ecoutons ces pénibles lamentations :

M. René Goblet, à la dernière séance de la commission municipale, s'est enfin décidé à avouer les résultats connus de l'élection des maires dans les chefs-lieux de canton. Nos renseignements particuliers, renseignements approximatifs, car le travail n'est pas terminé, nous permettent de signaler environ 400 municipalités perdues pour la République.

Ce ne sont pas seulement les maires pris par le gouvernement dans la minorité des conseils qui ont été éliminés.

La majorité a été changée par les élections complémentaires dans un grand nombre d'assemblées communales. Et personne n'ignore que, dans beaucoup de villes importantes ayant toujours jusqu'alors voté pour la République, des élections partielles ont amené le triomphe des candidats réactionnaires, sans que ce triomphe ait pu, heureusement, changer la majorité.

Nous voilà réduits, après une bataille engagée dans des conditions désastreuses, où la victoire même ne pouvait nous être d'aucune utilité appréciable, nous voilà réduits à compter nos morts. Ils sont nombreux ceux qui ont succombé, victimes d'une politique imprévoyante et coupable. Et nous comprenons l'amertume et le découragement qui ont dû emplir le cœur des républicains sacrifiés par ceux qui aurait dû les protéger.

∴

Le *Petit Moniteur universel* pousse encore aujourd'hui un cri de guerre contre les lois Ferry, et publie un énergique appel aux conservateurs. C'est la suite d'une campagne qu'il mène brillamment, accompagné de tous les hommes d'ordre et de liberté :

Aux armes, conservateurs.

C'est-à dire : Donnez, donnez encore, donnez toujours, partisans de l'œuvre du sou par jour ; car nous ne connaissons d'autres armes, nous autres, que les armes de l'émulation et du progrès.

Aussi bien le concurrence ne nous effraie pas ; qu'on nous laisse libres, nous nous chargeons du reste.

Un conservateur averti en vaut deux.

Nous savons que nous n'avons à compter en rien sur la justice de la république; nous savons que c'est chez elle un parti pris de ne laisser ouvertes que ses propres écoles et de fermer jusqu'au dernier les asiles qui pourraient encore s'ouvrir à la libre conscience.

M. Jules Ferry a essayé, il est vrai, de nous rassurer sur les suites de cette aventure; mais nous le répétons, M. Jules Ferry ne sera pas toujours là, et même pendant qu'il y est, M. Schœlcher, rapporteur de la commission de la loi sur l'instruction obligatoire et laïque, ne craint pas de s'écrier à sa barbe et à son nez qu'il est athée!

A bon entendeur...

∴

Le gouvernement veut la guerre, va pour la guerre.

In hoc signo vinces ! a dit l'Evangile.

Notre signe, à nous, notre drapeau de ralliement, c'est la liberté.

Nous demandons pour tous place au soleil.

La république ne veut place que pour elle, pour elle seule; nous verrons qui vaincra : ou plutôt, c'est tout vu, en présence des gros bataillons qu'aligne chaque matin le *Figaro*, sous forme de listes de souscriptions.

Le nombre, le nombre honnête et intelligent, est avec nous; l'enseignement libre est fondé.

∴

Jules Simon n'est, pas moins sévère que la plupart des journaux de nos amis pour M. Ferry, et pour le projet de loi qu'il vient de faire voter par la Chambre.

Il dit son fait au ministre dans l'article suivant que nous empruntons au *Gaulois* :

La Chambre a décidé qu'il faudrait, pour être directeur d'établissement d'instruction secondaire, obtenir un diplôme de capacité pédagogique.

Fussiez-vous licencié ou même docteur, M. Ferry, M. Compayré et M. Corentin Guyho, vous soupçonneront toujours de n'être qu'un prête-nom, si vous n'avez pas comparu devant la nouvelle commission et obtenu le nouveau grade. Ce nouveau brevet a toutes leurs faveurs. Il les rassure tellement, qu'il fait peur à tout ce qui reste de libéraux dans le pays et à la Chambre.

M. Ferry, pour montrer que ce nouveau brevet est très-utile, et surtout qu'il est inoffensif, a rappelé qu'on l'exigeait, dans l'instruction primaire, pour les directeurs des écoles qui comptent plusieurs classes. L'examen comprend trois épreuves.

1° Une composition française sur un sujet relatif à la tenue de l'école ou aux procédés d'enseignement (cette épreuve est éliminatoire).

2° Une correction orale de devoirs d'élèves, faites devant le jury après une demi-heure préparatoire.

3° Une leçon faite devant le jury, et dont le sujet, tiré au sort, pourra être une leçon de choses, une leçon d'instruction morale et civique, de langue française, d'histoire, de géographie, d'arithmétique ou d'agriculture.

Le programme sera analogue pour l'enseignement secondaire, dit le ministre, et il ajoute : « Est-ce que vous trouvez là quelque chose de bien effrayant ? Est-ce que c'est là une exigence tyrannique ? Est-ce que cela peut abriter le retour à des doctrines de philosophie d'Etat, à une sorte de religion laïque d'Etat ? »

Nous croyons que ce peu de mots renferme beaucoup d'erreurs.

Des trois parties de ce programme, la première est sans contredit la principale. C'est elle qui donne à la loi son caractère. Nous en parlerons tout à l'heure. La seconde et la troisième ne sont pas aussi sans quelque venin.

∴

Le dernier discours de M. Renan à l'Académie Française a été un pavé jeté dans la mare où coassent les grenouilles opportunistes.

On sait que M. Renan a prophétisé des jours malheureux au Gouvernement. Toutes les feuilles radicales partent en guerre. Le gros Sarcey tient la corde. Renan n'est plus rien. Il n'a même pas le plus léger talent littéraire.

Et dans quel Français ces choses-là sont dites :

J'ai regret à le dire : le discours de M. Renan m'a paru un des plus faibles morceaux qui soient sortis de sa plume. Je l'ai lu chez moi, sur le texte, après l'avoir écouté à la séance tombant des lèvres de l'orateur. Je ne l'ai pas goûté davantage.

A l'Académie, la lecture en a été désastreuse. M. Renan n'a pas l'habitude de faire sentir, par de légères inflexions de voix, la liaison des divers membres d'une phrase, le moment où elle passe de l'un à l'autre : il ne marque pas même l'instant où elle finit. Il met les points et les virgules un peu au hasard, en sorte qu'il est presque impossible de suivre l'idée de l'écrivain, déchiquetée au hasard dans ce débit fantaisiste.

Quelques passages m'avaient paru incompréhensibles à l'audition. La façon dont ils ont été dits y était sans doute pour quelque chose. Mais ils ne sont pas non plus très clairs à la lecture.

On sait que M. Renan, sur les hauteurs du transcendentalisme où il est juché, laisse tomber un regard d'indifférent mépris sur les idées humaines qui grouillent pêle-mêle, à une distance incommensurable, dans les bas-fonds de la médiocrité. L'éloignement est si prodigieux qu'elles ne se distinguent plus pour lui l'une de l'autre. Les plus opposées, les plus contraires, ont pour lui ce point commun de ressemblance qu'il les dédaigne également. Il passe aisément de la première à la seconde qui la contredit et les enveloppe toutes les deux également d'un mépris si indulgent, si finement nuancé, qu'il n'y a plus moyen de savoir ce qu'il pense lui-même, ni même s'il pense quelque chose.

Ce jeu brillant de style est agréable dans un livre, bien que la même il ait ses inconvénients. Mais dans un discours qui s'adresse à la foule, cette foule a beau être une élite. Il faut parler net et franc, si l'on veut être compris, si l'on veut passer la rampe, comme nous disons en argot de théâtre.

Il y a je ne sais quoi d'obscur et d'apocalytique dans certaines parties de cette harangue.

∴

Albert Delpit, l'auteur du *fils de Coralie*, publie dans le *Paris-Journal* un très intéressant article sur Octave Feuillet, dont il est d'ailleurs l'un des plus brillants élèves.

Nous détachons le passage suivant qui contient un délicieux portrait de Mme et de M. Feuillet :

Au physique, de haute taille, mince, élégant; la barbe pointée de gris, l'œil vivant et puissant, l'avoue que ce qui m'aide à mesurer son esprit, c'est que je sais tout ce que vaut son cœur. Il est sévère pour lui-même, et indulgent pour les autres. Il est prodigue d'éloges sincères quand il analyse un roman : à moins que ce roman ne soit de lui. Enfin, je ne lui connais qu'un défaut, c'est d'aimer... M. Edouard Pailleron !

Mme Feuillet a la bonté plus expansive. Jamais elle n'a médit de personne. Elle est un peu mystique : c'est peut-être un charme de plus. Rares sont les femmes d'aujourd'hui qui aiment tant l'idéal ! Il est vrai qu'elle le porte sur elle.

Je n'ignore pas qu'il est malséant de parler dans un journal d'une femme comme celle-là ; je sais qu'elle hait voir son nom imprimé...,

Mais avant-hier, Victor Cherbuliez entrait à l'Académie, et avec lui le roman contemporain. Il m'a paru intéressant de noter ces souvenirs sur celui qui en est l'une des gloires les plus vivantes. Et le portrait d'Octave Feuillet est incomplet sans le portrait de Mme Octave Feuillet. A cette noble vie, il fallait joindre celle qui en est la noble compagne. Pourquoi ne répéterai-je pas un mot charmant qu'elle disait récemment, dans un dîner, chez Mme Albert Duruy ?

« J'aime l'orgueil. C'est la propreté de l'âme ! »

ETINCELLES

∴

Entre nouvelles couches.
— Pourquoi donc qu'on laisse encore monter les prêtres dans les omnibus ?
— Qu'est-ce que tu veux... un restant de tyrannie !

∴

Le comble de la déveine :
Se noyer en nageant dans l'opulence !

∴

Le comble du scrupule, en matière d'indemnité de guerre :
Ouvrir un crédit aux personnes qui ont subi les ravages du temps,

∴

Le comble de la maladresse ?
Attraper une entorse en courant après une chimère.

∴

Le comble de la précaution :
Faire construire un pan de mur pour soutenir son opinion.

∴

Extrait des mémoires d'un déclassé :
« J'ai parfois manqué de chaises, mais j'ai toujours eu un fauteuil.
» Ma chambre n'a pas toujours été parquetée, mais j'ai toujours eu un tapis.
» Je n'ai pas toujours eu d'habit, mai j'ai toujours eu une brosse. »

∴

Le comble de la probité pour un débiteur :
Rendre le dernier soupir !

∴

Le comble de la propreté :
Essuyer un coup de pistolet !

∴

Le comble de l'hospitalité :
Recueillir une succession.

∴

Au jeu des questions.
D. Doit-on dire à une vieille fille : Madame ou mademoiselle ?
R. Il y a du pour et du contre. « Mademoiselle » lui laisse croire qu'elle a l'air assez jeune pour n'être pas encore mariée. « Madame » lui donne un moment de douce illusion. En somme, ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de l'appeler : « Mon enfant ! » vous êtes sûr qu'elle ne s'en fâchera jamais !

Exposition internationale d'arts industriel

Assemblée générale mensuelle du 28 avril.

Présidence de M. Mathias

SUITE

M. le Président rappelle à l'Assemblée que le décès récent de M. Adrien Bonte a dû faire mettre à l'ordre du jour l'élection d'un vice-président appelé à remplacer son regretté collègue. Il est de tradition, en pareille circonstance, que le Conseil d'administration examine d'abord les titres des candidats, et qu'il présente à l'Assemblée celui qui lui a paru réunir les meilleurs titres.

C'est pour se conformer à cet usage que le Conseil propose à l'assemblé de porter son choix sur M. Emile Bigo, membre du Conseil depuis la fondation de la Société, d'abord à titre de bibliothécaire (1872-1874), puis appelé en 1874 aux fonctions de trésorier, fonctions qu'il a remplies jusqu'à ce jour avec un zèle et une haute compétence signalés par maint vote de remerciments des assemblées générales qui ont eu à délibérer sur ses rapports annuels.—M. Bigo, bien que cela fût en dehors de ses attributions, a bien voulu depuis deux ans accepter la tâche difficile du compte-rendu des commissions du concours pour les séances annuelles; c'est encore à son active persévérance comme président de la commission du local, à son intervention, aidée de ses relations personnelles, que la Société doit d'avoir pu conserver, dans des conditions modérées, le local qu'elle occupe; enfin il n'a pas hésité, après l'avoir provoquée, à contribuer de ses propres deniers à l'acquisition définitive du mobilier de la salle des concerts, mobilier qui nous était prêté, qui fut mis en vente à la suite de la révolution du Cercle du Nord.

L'élection d'un vice-président, en remplacement de M. Bonte, est mise au scrutin.

M. Emile Bigo est élu à l'unanimité.

Pendant le dépouillement, M. le Président reçoit un télégramme d'un membre empêché d'assister à la séance et qui envoie son vote pour M. Bigo.

L'élection de M. Bigo, comme vice président, laisse vacante les fonctions de Trésorier.

Sous les mêmes considérations que précédemment le Conseil propose au choix de l'Assemblée M. Edmond Faucheur, président actuel du Comité de la Filature, qui veut bien accepter cette difficile et délicate mission.

Le scrutin est ouvert pour l'élection d'un trésorier en remplacement de M. Bigo, nommé vice-président.

M. Edmond Faucheur obtient l'unanimité des suffrages.

M. Ladureau entretient la Société de quelques cas d'épuisement des terres arables du Nord en *acide phosphorique*, de la richesse normale de nos sols en cet élément et des conséquences fâcheuses qu'entraîne l'appauvrissement du sol en phosphates. Il recommande l'emploi des superphosphates tant au point de vue de la conservation de la fertilité du sol qu'à celui des cultures diverses qui y succèdent.

M. Renouard a étudié à l'Exposition les produits de la tenture, des papiers et des reliures; il a résumé ses impressions dans une brochure dont il donne lecture à l'assemblée.

M. Ladureau, à ce sujet, croit devoir informer l'assemblée d'un fait récent : un industriel de la région ayant fait un envoi de tissus en Suède, s'est vu retourner sa marchandise refusée à l'introduction comme contenant des couleurs arsenicales.

La Suède, qui a depuis longtemps interdit l'emploi et l'introduction des verts de Scheele et de Schweinfurt (arsenite de cuivre), étend aujourd'hui la prohibition aux couleurs d'aniline contenant de l'arsenic et principalement aux grenats d'aniline.

Il peut être utile au commerce du Nord de connaître cette disposition des règlements douaniers de la Suède, puisque la plupart des couleurs d'aniline contiennent de l'arsenic.

M. Emile Roussel fait observer que les grenats d'aniline sont, ou plutôt étaient des résidus de la fabrication de la fuchsine qui, en effet, est préparée à l'aide de produits arsénicaux ; mais aujourd'hui on est arrivé à purifier la fuchsine de façon à la dépouiller complètement de toutes traces d'arsenic : d'un autre côté son prix s'est assez abaissé pour qu'on n'ait plus intérêt à employer les grenats dont l'usage n'avait pour cause que leur bas prix comparativement à celui de la fuchsine, aussi les grenats d'aniline sont-ils aujourd'hui absolument abandonnés et les tissus dont parle M. Ladureau devaient être d'ancienne fabrication.

A moins, cependant, que ces tissus n'aient été fabriqués avec des fils teints en rouge d'alizarine sur un mordançage d'arséniate de soude. — Ici l'arsenic n'est pas dans la couleur, mais dans le réactif oxydant.

En somme, c'est une erreur de croire que les couleurs d'aniline soient toutes arsenicales.

Dans l'intervalle de ces lectures il a été procédé au scrutin pour l'élection de deux nouveaux membres présentés en mars.

A l'unanimité : MM. Sandron, ingénieur directeur des Tramways de Roubaix, et G. Delporte, fondeur en fonte malléable à Roubaix, présentés par M. Emile Roussel et Vassart, ont été proclamés membres de la Société.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

Nos ateliers étant fermés le jour de la PENTECOTE le *JOURNAL DE ROUBAIX* ne paraîtra pas demain.

Le Président de la République française,
Vu les lois des 3 mars et 25 juillet 1881, concernant le service des colis postaux ;
Vu les décrets des 19 et 21 avril 1881 et 24 août 1881 ;
Vu les déclarations signées, en vertu des articles 1er et 15 de la convention internationale du 3 novembre 1880, par le ministre des postes et des télégraphes de France, d'une part, le ministre des travaux publics de Belgique, le directeur général des finances du grand-duché du Luxembourg et le directeur général des postes suisses d'autre part ;
Sur le rapport du ministre des postes et des télégraphes.
Décrète :
Art. 1er.— A partir du 1er juin prochain, seront supprimées dans les rapports de la France continentale avec la Belgique, le Luxembourg et la Suisse, les limites de volume et de dimension prévues pour les colis postaux par les règlements en vigueur.
Art. 2. — Sont maintenues toutes celles des dispositions des décrets susvisés qui ne sont pas contraires au présent décret.
Art. 3.— Le ministre des postes et des télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*.
Fait à Paris, le 23 mai 1882.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :
Le Ministre des postes et télégraphes,
AD. COCHERY.

Depuis le 25 mai, un bureau télégraphique est ouvert à Trith-St-Léger, (Nord).

Dans la nuit du 22 au 23, un vol avec effraction a été commis dans une baraque située au coin du boulevard de Paris et de la rue Neuve, au préjudice de M. Germain Rebacker, marchand de bonbons, demeurant 7, rue des Longues-Haies. Malgré d'actives recherches, on n'a pu découvrir le voleur.

Plusieurs arrestations pour ivresse manifeste ont été opérées dans la journée d'hier.

Il existe à l'extrémité de la rue Fin-de-la-Guerre (Tourcoing), à droite, un vaste terrain vague où l'on a établi une briqueterie. Les creusements qu'on y opère pour alimenter cette briqueterie ont mis à découvert bien des fois des ossements dont les ouvriers se débarrassent comme ils peuvent, en les jetant un peu au hasard.

On sait que le centre de l'action, pendant la bataille de Tourcoing, le 18 mai 1792, était précisément situé à cet endroit même. La ville était alors occupée par les troupes autrichiennes du général Otto. Les Français commandés par Souham tombèrent à l'improviste, vers 3 heures du matin, sur l'avant-garde ennemie qui campait justement sur ces terrains, bordant les rues des Moulins et Fin-de-la-Guerre.

Il y eut là, un engagement très-chaud. L'ennemi fit une résistance acharnée, mais fut obligé après plusieurs heures de combat d'abandonner Tourcoing et de battre en retraite sur Wattrelos.

Un moulin à vent, aux pieds duquel s'est rencontré le gros des combattants pendant cette affaire, était encore debout, il y a quelques années. Aujourd'hui même, une vieille maison située à gauche, à l'extrémité de la rue Fin de la Guerre montre ses pignons troués par les balles, dont quelques-unes sont restées engagées dans la muraille.

Il est donc évident que les ossements qu'on trouve actuellement à cet endroit ne sont autres que des restes humains, émanant des cadavres des malheureux et braves soldats tués pendant l'engagement et enterrés sur place, selon l'habitude, après la bataille. Du reste, à la première inspection de ces débris, on reconnaît facilement des humérus, des tibias, des fémurs et des peronés.

Nous pensons alors qu'il faudrait avoir plus de considération pour ces restes sacrés des défenseurs de la Patrie, morts pour elle. Ne pourrait-on pas les recueillir pieusement et les déposer dans l'ossuaire du cimetière.

La tenue du conseil de révision aura lieu à Tourcoing, le 1er juin.

Il sera présidé par M. Jules Cambon, le nouveau préfet.

A l'issue de la séance, il y aura revue du bataillon des sapeurs-pompiers pour la remise des médailles décernées récemment par le gouvernement, à MM. Masquilier, Carissimo et Morel.

Un accident est arrivé hier après-midi à la filature Duvillier-Motte, rue du Tilleul, à Tourcoing.

Jules Raymond, âgé de 28 ans, mécanicien, demeurant rue Verte Feuille, travaillait à démonter le tuyau d'une pompe au-dessus d'un large puits. Tout-à-coup la poutre sur laquelle il se tenait se rompit. Il tomba d'une hauteur de 5 mètres à califourchon sur une autre poutre qui se trouve à fleur d'eau.

On a dû le remonter au moyen d'une corde qu'on lui jeta et qu'il s'attacha au bras.

M. le docteur Dron, lui a donné les premiers soins, il n'a constaté rien de fracturé mais seulement la cuisse droite fortement contusionnée.

Le Tribunal de simple police de Tourcoing, dans son audience de jeudi, a jugé 35 affaires, dont 6 pour ivresse, 2 pour infractions à la police des cabarets, 11 pour tapage et violences légères, 9 pour divagation de chiens et 8 diverses.

18 personnes ont été condamnées et 4 acquittées.

Le montant des condamnations s'élève à 100 fr. d'amende et 17 jours de prison.

Le service de la sûreté a procédé hier à l'arrestation de deux jeunes voleurs, François Degheide, âgé de 19 ans et Edouard Lavigne, âgé de 18 ans, contre lesquels un mandat d'arrêt avait été lancé par le Parquet de Dunkerque le 9 mai dernier.

Ils sont poursuivis pour vol d'une somme de 530 francs, commis le 7 mai, chez la tante du premier, rentière à Hondschoote.

Les deux drôles qui sont de Tourcoing, y étaient revenus après le vol, après en avoir complètement dépensé le produit.

Un cordonnier de la rue du Mont-à-Leux à Tourcoing, d'après un de nos confrères, fut très surpris, en rentrant chez lui le soir, de ne pas retrouver sa femme. Il s'informa auprès des voisins, mais personne ne put lui donner les motifs de cette absence. Quelques-uns savaient seulement que son épouse était sortie avec ses deux enfants.

Le sieur X... se mit à visiter la maison et constata que tous les vêtements de sa femme avaient disparu avec elle. Qu'on juge du désespoir du malheureux mari!

Jeudi, il a fait part de sa mésaventure au commissaire de police, et il espère que le départ de sa femme n'est pas définitif.